

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/60

Nombre de délégués  
Titulaires en exercice : 35  
Titulaires présents : 27  
Suppléants votants : 0  
Procurations : 7  
Votants : 34

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Salle polyvalente de Dournazac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BREZAUDY Alain (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme DESSEX Martine), BONNAT Christian, CAILLOT Alain, DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de M. GAYOT Loïc), MM. ESCOUBEYROU Pascal (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM. CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M. MARCELLAUD Didier), MM. DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.  
EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier et Mme HILAIRE GENIN Karine,  
SECRETAIRE : M. DEVARISSIAS Philippe

### Objet : Budget Principal – Exercice 2023 : Décision Modificative n° 01

#### Exposé :

Le Président explique à l'assemblée qu'au regard de la situation financière de fin d'année notamment sur les chapitres 012, 014 et 042 (sur la partie dotations aux amortissements) les crédits prévus au budget principal de l'exercice 2023 sont insuffisants.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour équilibrer lesdits chapitres :

Chap.	Article	Libelle	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Révettes	Dépenses	Révettes
<b>012</b>			<b>Charges de personnel non titulaire</b>			
012	64131	Rémunérations (contractuels)	4 100,00 €			
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 900,00 €			
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00 €			
<b>014</b>			<b>Attributions de compensation</b>			
014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	29 500,00 €			
<b>022</b>			<b>Dépenses imprévues</b>			
022	022	Dépenses imprévues	- 48 000,00 €			
<b>042</b>			<b>Dotations aux amortissements</b>			
042	6811	Dotations aux amortissements	10 000,00 €			
<b>TOTAL</b>			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20231128-D2023-60-AI  
Date de télétransmission : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023

**Délibération :**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 novembre 2023.

Le Président,  
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture  
087-200070506-20231128-D2023-60-AI  
Date de télétransmission : 01/12/2023  
Date de réception préfecture : 01/12/2023